



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : Régularisation foncière Le Villard  
MOULIN - lot 3 du BND 196A549**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020\_113 du 19 novembre 2020 ainsi que la délibération 2021\_010 du 23 février 2021 relative à l'acquisition du lot 3 du bien non délimité cadastré 196A 549 appartenant à Madame Recouly épouse Moulin au prix forfaitaire de 110 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME sa décision d'acquérir le lot 3 de 120 m<sup>2</sup> du bien non délimité cadastré section 196A numéro 549 appartenant désormais à Monsieur Yves MOULIN au prix forfaitaire de 110 €.

CONFIE, selon les souhaits du vendeur, la rédaction de l'acte à Maître DARBON, Notaire à MENDE.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour signer ledit acte notarié.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX